



Décembre 2025 – Extrait des décisions du Conseil municipal

Décisions de l'exécutif susceptibles de vous intéresser, étant précisé que seule la notification officielle fait foi :

Lors de la séance du 3 décembre 2025, le Conseil municipal a :

- accepté le principe d'achat d'une partie de la parcelle 342, Armasuisse, du Secteur gare et a préavisé favorablement l'inscription de cette dépense au budget 2027.
- approuvé l'avenant à la convention "Plan de quartier Saint-Laurent".
- validé la réponse à l'interpellation "Quelle visibilité budgétaire pour les coûts croissants liés aux intempéries".
- dans le cadre de Carnaval 2026:
 - approuvé la subvention annuelle de CHF 10'000.-.
 - décidé de prendre en charge la fourniture et l'installation de toilettes mobiles.
 - autorisé la tenue du Petit Carna le vendredi 6 février 2026.
 - autorisé la tenue du Carnaval du jeudi 12 février au lundi 16 février 2026.
- approuvé la directive communale sur l'utilisation de vaisselle réutilisable lors de manifestations ayant lieu sur le territoire de Saint-Maurice.
- approuvé les documents d'organisation du local le "Trait d'Union".
- dans le cadre des mesures de surveillance pour le barrage A1 du St-Barthélémy:
 - pris note que des mesures devront être entreprises en rive gauche du barrage A1 afin d'en garantir la stabilité à l'avenir.
 - adjugé les travaux de mise en place des points de mesures et de la première mesure géodésique urgente en fin d'année 2025.

Lors de la séance du 17 décembre 2025, le Conseil municipal a :

- décidé que les demandes de comminations de faillites seront traitées en séance du Conseil municipal au cas par cas.
- dans le cadre du Parc naturel régional de la Vallée du Trient, décidé du tarif de refacturation des prestations effectuées, par le Secrétaire municipal, pour le recrutement de la nouvelle direction.
- approuvé le nouveau descriptif de fonction du Chef de la section "Travaux publics et espaces verts".
- validé la directive d'application du service de piquet pour le personnel réquisitionné dans le cadre de l'Etat-major intercommunal de crise du Salentin.
- décidé de nommer Mme Nathalie Sok en tant que membre de l'EM Salentin, en remplacement de Mme Nicole Chuat.
- dans le cadre de la cadre du projet "Réfection de la rue de la Cime de l'Est" :
 - nommé M. Fabrice Blanchut, Chef de projet.
 - nommé M. François Bruchez, Commanditaire communal.
 - nommé MM Fabrice Blanchut et François Bruchez et Mmes Augustine Rappaz et Evelyne Saillen membres de l'équipe de projet.

- dans le cadre des rapports d'audit interne 2025 de Valais excellence:
 - Pris connaissance du bilan des mesures réalisées en 2025 à la suite des remarques formulées dans les deux audits du début d'année.
 - Pris acte que les déviations et propositions d'amélioration ont été attribuées par la responsable Qualité et développement durable et le Secrétaire municipal.
- autorisé Mme Aïda Pichard-Couto à exploiter l'enseigne "Chez Mam's" à la Grand-Rue 37, dès le 1er janvier 2026.
- dans le cadre d'une demande d'ouverture tardive du Caveau Romain:
 - Décidé d'accorder l'autorisation de fermeture à 3h00 pour le mercredi 24 décembre 2025.
 - Décidé d'accorder l'autorisation de fermeture à 3h00 pour le mercredi 31 décembre 2025.
- dans le cadre de l'analyse du budget 2026 de la commission d'animations:
 - décidé de stopper toutes les campagnes publicitaires hors manifestations ainsi que les petites actions supplémentaires arrivant spontanément en cours d'année pour palier à la baisse de CHF 20'000.- du poste budgétaire "promotion touristique et culturelle".
 - décidé de cesser la contribution de la commune à la Fugue Chablaisienne ainsi que la coordination de l'aire d'animations.
 - décidé de repousser la réalisation de la fresque Art Valais Wallis du Parc Naturel Régional de la Vallée du Trient pour palier à la baisse de CHF 14'000.- du poste budgétaire "participation aux structures régionales".
- dans le cadre d'achat de bâches pour la tente communale:
 - approuvé la dépense hors-budget à imputer au compte 322.3151.02.
 - adjugé l'achat.
- dans le cadre de la nouvelle convention avec SATOM SA et GastroVert Professionnel, décidé de signer la nouvelle convention avec SATOM SA.